Envoyé en préfecture le 04/09/2026
Reçu en préfecture le 04/09/2026
Publié le
ID : 037-213702731-20260831-54_08_26-DE

Nombre de conseillers municipaux en exercice :	29
Nombre de présents :	24
Nombre de procurations :	02
Nombre d'absents	03
Nombre de votants :	**25**

Département d'Indre-et-Loire *Arrondissement de Tours*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

LA VILLE-AUX-DAMES

Séance du Conseil Municipal du 31 août 2026

N° 54/ 08/ 2026

L'An deux mille Vingt Six,
Le trente et un août, à dix neuf heures,
Le Conseil Municipal de la commune de La Ville-aux-Dames, dûment convoqué le vingt-cinq juillet, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Alain BÉNARD Maire.

Présents *: M. BÉNARD Maire, M. MARTIN, Mme CARRÉ, M. BOIREAU, Mme TROUVÉ, M. CASTOLDI-ROBERT, Mme LOTHION, Mme PARIS, Adjoints au Maire, Mme RESSÉ, M. FONTAINE, Mme CHENEVEAU, M. DE CASTRO, Mme BÉSSÉ, M. ROBIN, M. NASLI-BAKIR, M. GIRARD, Mme HOEVE, M. TAMISIER, Mme SOYER, M. TESTÉ, Mme JEZEQUEL, M. LEVIEUX, Mme GOUJON, M. SAVOIE conseillers municipaux.*

Absents excusés *: Mme PRUVOT (procuration à B. LEVIEUX), M. PHALIPOU (procuration à K. GOUJON).*

Absents *: M. BLACHIER, Mme AKO, Mme SABBAT.*

Secrétaire de séance *: M. ROBIN*

54 – Cession du véhicule John Deere immatriculé EZ-966-NH

Monsieur Alain Bénard, maire prend la parole et informe l'assemblée que la Commune envisage la cession d'un véhicule John Deere immatriculé EZ-966-NH à la société SAS CLOUE EQUIPEMENT.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-22,

VU la délibération 04/03/2026 du 20 mars 2026, relative à la délégation au maire, et notamment son alinéa 10 lui permettant de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €,

CONSIDÉRANT que la cession du véhicule excède la valeur de 4 600 €,

CONSIDÉRANT l'obligation de délibérer pour une cession d'un montant supérieur,

Envoyé en préfecture le 04/09/2026
Reçu en préfecture le 04/09/2026
Publié le
ID : 037-213702731-20260831-54_08_26-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par un vote à main levée des membres présents et représentés **décide (à l'unanimité) :**

- **D'AUTORISER** Monsieur le maire à vendre en l'état le véhicule de la commune pour un prix de cession de 16 800 € à la société SAS CLOUE EQUIPEMENT, située 1ter rue Jean Perrin 37170 CHAMBRAY-LES-TOURS,

- **D'AUTORISER** Monsieur le maire à signer tous les documents relatifs à la cession du véhicule et à faire toutes les démarches auprès des autorités administratives compétentes,

- **DE PRÉCISER** que le montant sera affecté au budget de la commune à l'article 775 : produits des cessions d'immobilisations.

Le Secrétaire de séance

Adrien ROBIN

Le Maire,

MAIRIE DE LA VILLE-AUX-DAMES (Indre-et-Loire)

Alain BÉNARD